



Ordonnance de télécom CRTC 2018-3

Version PDF

Ottawa, le 4 janvier 2018

Diverses compagnies – Approbation provisoire de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Canada	AMT 7551 Tarif général – Introduction du service 100 gigabits Ethernet LNPA	29 novembre 2017	16 janvier 2018
Rogers Communications Canada Inc.	AMT 55 Tarif des services d'accès – Nouvel emplacement pour un point d'interconnexion	30 novembre 2017	4 janvier 2018

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général